

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-:-
MINISTERE DES FINANCES
& DU TRAVAIL
-:-:-:-
DIRECTION DU BUDGET
-:-:-:-

D E C R E T :
-:-:-:-:-
ANNEE 1962 N° 508 /PR/MFT-DB

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Constitution du 26 Novembre 1960;
VU le Décret n°62/PR du 13 Février 1962, nommant les membres du
Gouvernement;
VU la loi organique n°59-35 du 31 Décembre 1959 notamment
son article 44;
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU;

 E C R E T E :
-:-:-:-:-

ARTICLE 1er.- Est approuvée la Délibération n°62/11 du 15 Septembre 1962 du
Conseil Général du Sud-Est autorisant le Préfet à contracter auprès de la
Banque Dahoméenne de Développement, un emprunt de francs VINGT MILLIONS
(20.000.000) destiné à financer l'installation matérielle des Arrondissements
créés dans le Département.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel
de la République du Dahomey.

PORTO-NOVO, LE 22 NOVEMBRE 1962.-
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

- AMPLIATIONS :
- PR.....5
 - JORD.....1
 - C.F.....2
 - D.B.....5
 - D.C.....2
 - MFT.....2
 - MAID.....2
 - TRESOR.....1
 - C.Gal.Sud-Est...1
 - Préfet Sud-Est..1
 - Assemblée Nle...8
 - Ministres 12
 - SGG 3

VU :
LE CONTROLEUR FINANCIER

Hubert MAGA

VU :
LE MINISTRE DES FINANCES ET DU TRAVAIL

VU :
LE MINISTRE DES AFFAIRES INTERIEURES
ET DE LA DEFENSE